

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE  
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

**Siège** : Mairie de Marly-Le-Roi

**Correspondance** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
11 juin 2024

PUBLIE LE : 09 JUIL. 2024

Délibération n°240611-3 : Compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 11 JUIN 2024**

**PRESENTS**

**LOUVECIENNES**

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT  
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE  
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**LOUVECIENNES**

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

**Communes non représentées** : Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>6</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>2</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2023**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

**CONSIDERANT** le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDERANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**CONSIDERANT** l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**CONSIDERANT** la comptabilité des valeurs inactives ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**CONSIDERANT** que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi ayant transmis son compte de gestion 2023, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2023.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

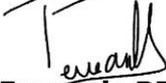
**DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2023 du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi.

Fait à Marly-le-Roi, le **09 JUL. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **09 JUL. 2024**

**Jean-Paul JAOUEN**  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**  
  
**Jean-François PERRAULT**  
Président du Syndicat Intercommunal

## Page des signatures

Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20240709-240611-3-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Exercice 2023

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

### Observations :

**VASSANTHY Vassanthi (1021449491-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **11/06/2024** par l'organe délibérant.

**PERRAULT JEAN-FRANCOIS (jperrault2-xt), Président du Syndicat Intercommunal**

A **DDFiP DES YVELINES**, le **28/03/2024**

A **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, le **02/04/2024**

A **SAINT GERMAIN EN LAYE**, le **08/07/2024**